



RELEVÉ DE LA DECISION N° 2022 07 07
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 15 septembre 2022
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Catherine GALAND (en remplacement de Philippe MOREAU).

Excusés : André COQUELIN, Philippe MOREAU, Dominique MALARY.

Autorisation de lancement et d'attribution d'un accord-cadre à bons de commande d'entretien et de réparation des véhicules légers et utilitaires communautaires

Les accords-cadres à bons de commande n° 2019 092, 2019-093 et 2019-094 d'entretien et réparation des véhicules utilitaires et véhicules légers communautaires arrivent à terme le 27 novembre prochain en ce qui concerne le lot 1 véhicules utilitaires et légers et le lot 3 véhicules électriques, le lot 2 véhicules de 3,5 T étant quant à lui terminé, le seuil maximum du marché ayant été atteint avant son terme.

Au vu des commandes passées et compte tenu que la Communauté d'Agglomération a recruté un mécanicien et s'est dotée d'un atelier mécanique, il est proposé de relancer une consultation selon la procédure adaptée pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande d'entretien et réparation des véhicules légers et utilitaires communautaires selon les lots et seuils suivants :

Lot	Sur la durée du marché, soit 3 ans	
	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT
Lot 1 « Véhicules légers et utilitaires »	9 000	75 000
Lot 2 « Véhicules de 3.5 tonnes - remorques »	9 000	75 000
Lot 3 « Véhicules électriques »	1 500	15 000
Lot 4 « Carrosserie »	4 500	45 000
TOTAL	24 000	210 000

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1° et R2123-4 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu les crédits inscrits au budget 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-200023778-20220920-DCB2022_07_07-DE

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée en vue de la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'entretien et réparation des véhicules légers et utilitaires communautaires selon l'allotissement et les seuils minimum et maximum présentés au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à attribuer, signer les accords-cadres et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 SEP. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 22 SEP. 2022

Givrand, le 20 septembre 2022

Le Président,

François-BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.